

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 733f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire aux Droits de l'Homme invite instamment les autorités ukrainiennes à lutter contre la pandémie de VIH/sida en pleine expansion

Strasbourg, 29.11.2006 – Avant sa visite officielle en Ukraine prévue pour la mi-décembre, Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, a déclaré que les autorités ukrainiennes devaient élaborer une stratégie nationale globale de prévention du VIH/sida et consacrer davantage de finances publiques à la prévention de la propagation de la maladie.

Avec un taux de prévalence d'environ 1,4 %, l'Ukraine est en effet considérée comme le pays le plus touché d'Europe. D'après l'ONUSIDA, 410 000 personnes seraient actuellement infectées en Ukraine, mais leur nombre réel est probablement supérieur. Plus d'un tiers de la population vivant avec le VIH sont des femmes en âge de procréer, et un porteur du VIH sur neuf connus est un enfant. Les zones les plus touchées sont Dniepropetrovsk, Donetsk et Odessa.

« Il s'agit, selon le Commissaire, d'une très grave crise de santé publique qui a des conséquences dramatiques non seulement sur la démographie mais aussi sur la future croissance économique du pays », ajoutant que pour contrôler et vaincre la pandémie, les autorités ukrainiennes doivent s'attaquer aux racines du problème.

« Seule une stratégie globale de prévention pourra empêcher la propagation de la maladie. Il faudrait que l'Etat élabore un plan national d'action efficace, à forte dimension éducative et prévoyant une large campagne de sensibilisation », a affirmé le Commissaire. « Les autorités doivent lutter contre le trafic de stupéfiants, la toxicomanie et la traite des êtres humains afin de rendre la société moins vulnérable au VIH/sida. Elle doivent également fournir un accompagnement efficace à ses membres les plus vulnérables ».

D'après Thomas Hammarberg, « la propagation du VIH/sida est une question très préoccupante du point de vue des droits de l'homme. Une proportion importante de la population infectée ne bénéficie pas des traitements anti-rétroviraux ou du soutien psychologique nécessaires. En outre, les porteurs du VIH sont souvent victimes de discriminations dans les domaines de l'assistance médicale et de l'éducation, ainsi qu'en ce qui concerne les possibilités d'emploi. Une vaste majorité d'entre eux finit par être socialement marginalisée et très fragilisée ».

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.

Le Commissaire se rendra en Ukraine entre le 10 et le 17 décembre pour y effectuer une évaluation globale de la situation des droits de l'homme. Il aura des entretiens à haut niveau avec les autorités, les parlementaires et des représentants de la société civile et visitera des prisons, des commissariats de police, des hôpitaux (y compris des hôpitaux psychiatriques) et des institutions pour enfants.

Le programme comprendra des discussions sur la réforme de la justice, sur les allégations de torture et de mauvais traitements commis par la police, sur les conditions de détention, sur le traitement des migrants et des demandeurs d'asile et sur les résultats obtenus par les autorités dans la lutte contre la traite des êtres humains. A l'issue de la visite, le Commissaire rédigera un rapport sur le respect effectif des droits de l'homme en Ukraine, qu'il présentera au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée parlementaire en 2007.

Le Commissaire est chargé de dialoguer en permanence avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et d'effectuer des missions officielles dans les pays en vue d'évaluer la situation des droits de l'homme sous tous ses aspects. Ces missions comportent le plus souvent des rencontres avec les plus hauts représentants du parlement, du gouvernement, du corps judiciaire et les représentants des principales institutions de protection des droits de l'homme et de la société civile.

Les rapports du Commissaire contiennent à la fois une analyse des pratiques en matière de droits de l'homme et des recommandations précises sur les possibilités d'amélioration en ce domaine. Les rapports sont publiés et largement diffusés parmi les décideurs et la communauté des ONG ainsi que dans les médias.

L'Ukraine est membre du Conseil de l'Europe depuis 1995 et a ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme en 1997.

Pour toute question et demande, veuillez vous adresser à Zsolt Szilágyi, Mob: +33 (0)6 61 14 70 37, Email: zsolt.szilagyi@coe.int. Pour plus d'informations sur les activités du Commissaire aux Droits de l'Homme, merci de voir notre site Internet www.coe.int/t/commissioner.